

**APPEL D'OFFRE**

*Intervenante sociale – CDI – Temps complet*

Date de prise de poste : Dès que possible

Date de limite de réception des candidatures : 16/09/2024

**POLE SOCIO-JUDICIAIRE - Service AIDE AUX VICTIMES – NICE CENTRE**

Rémunération sur la base de la reprise d'ancienneté, selon les dispositions de la convention collective du 15.03.1966 et les certificats remis. Salaire entre 1862.70 € et 2493.62 € brut ( pour un temps plein)

**Missions**

Placé(e) sous la responsabilité de la cheffe de service et en étroite collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire et les partenaires, l'intervenant(e) social(e) réalise au sein du service d'Aides aux victimes d'infractions pénales, les missions suivantes :

- Assurer l'accueil téléphonique et physique des victimes se présentant au service,
- Formuler une 1ère réponse aux victimes sollicitant le service,
- Orienter (soit en interne soit en externe) les victimes selon leur problématique,
- Réaliser un diagnostic social de la situation
- Informer sur les droits sociaux et administratifs susceptibles d'être couverts
- Conseiller la victime dans un but de réduire les conséquences directes de l'infraction pénale dans les domaines de la vie quotidienne
- Participer aux rencontres partenariales,
- Participer aux réunions de services,
- Contribuer au suivi des indicateurs d'activités.

**Conditions d'exercice**

Diplôme d'état Conseillère en Economie Sociale et Familiale ou DEASS

**Profil souhaité**

**Qualifications et compétences**

- Solides connaissances des dispositifs en lien avec la prise en charge des victimes sur le département
- Connaissance des partenaires institutionnels, sociaux et associatifs
- Sensibilisation aux champs juridiques et de la victimologie, de la criminologie
- Capacité d'écoute, d'empathie
- Rigueur et sens de l'organisation
- Gestion du stress
- Travail en équipe et en partenariat

## Nos Avantages

---

- Congés payés : 5 semaines annuelles légales, 18 jours de congés supplémentaires dit « trimestriels » à prendre au cours du trimestre d'acquisition, congés d'anciennetés en sus à partir de 5 ans de présence au sein de l'association
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun à hauteur de 70% pour le trajet domicile-travail
- Entre autres dispositions favorisant la conciliation vie pro / perso : possibilité de télétravail, jours enfant malade, mise en œuvre effective du droit à la déconnexion
- Mutuelle d'entreprise (pour le socle de base salarié, participation à hauteur de 70% par l'employeur)
- Possibilité d'ouvrir un Compte Epargne Temps

Candidature (CV et lettre de motivations) à adresser à l'attention de Mme THIRIET, Directrice du Pôle Socio-Judiciaire, à l'adresse mail suivante : [pole.socio-judiciaire@montjoye.org](mailto:pole.socio-judiciaire@montjoye.org)